

Compte rendu de séance du 19 juin 2014

Convocation du 5 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le 19 juin, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

Présents : BAUDOUIN D. BUISSON A. CHAIGNEAU V. DROUARD V. GRAVIER M. GRIJOLOT L. GUILLOTEAU D. MAGNERON J. MORIN-POUGNARD J. PROUST A.M. SIMONNET D. SIONNET C. ROMANTEAU SACHOT L. TANGUY J.N.

Absents: PAGENEAU M.C. (excusée)

Monsieur TANGUY Jean-Noël a été élu secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

1. Urbanisme
2. Demande de DETR
3. Personnel
4. Compte rendu étude du potentiel photovoltaïque de la commune
5. Désignation du représentant au Conseil d'Exploitation des Energies Renouvelables de la CAN
6. Désignation du représentant de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges (CLETC) de la CAN
7. Questions diverses

1 - URBANISME

Le conseil n'utilisera pas son droit de préemption pour une transaction immobilière au Grand-Mauduit.

2 - DEMANDE DE DETR (dotation de l'Etat aux Territoires Ruraux)

Le Maire informe le conseil municipal que les demandes faites auprès de la Préfecture ayant été moins nombreuses en 2013, les communes ont la possibilité d'effectuer une 2^{ème} demande avant le 15 juillet 2014. Le projet d'un aménagement pour les jeunes pourrait bénéficier de cette subvention. Des renseignements seront pris auprès de fournisseurs pour chiffrer le projet.

3 - PERSONNEL

- Le contrat de l'agent technique employé au restaurant scolaire, Mme BENOIST Michelle, arrivant à échéance le 4 juillet 2014, le conseil décide de faire un appel à candidature pour ce poste.
- Le conseil décide de titulariser à compter du 1^{er} juillet 2014 Mme TAUREAU Angélique, employée en qualité d'adjoint d'animation et d'adjoint technique.

4-COMpte Rendu Etude Potentiel Photovoltaïque de la Commune

Suite à cette étude le conseil décide de limiter ce projet aux toitures à refaire. Une demande sera faite au CRER pour un éventuel projet de toiture photovoltaïque à la cantine.

5 – DESIGNATION D'UN ELU REPRESENTANT LA COMMUNE DE MARIGNY à LA CAN SUR LES QUESTIONS D'ENERGIES RENOUVELABLES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2014-6-1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2221-11 et suivants, R 2221-1 et suivants et R 2221-63 et suivants ;

Vu le Plan Climat-Énergie Territorial 2013-2017 adopté par le Conseil de Communauté de la CAN le 24 juin 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la CAN du 24 janvier 2014 relative à la création de la régie à autonomie financière « énergies renouvelables » de la CAN et ses statuts ;

La Communauté d'agglomération du Niortais est engagée depuis 2010 dans de nombreuses actions en faveur du développement durable, plus particulièrement dans les domaines de la maîtrise des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables, qui constituent les objectifs majeurs de son Plan Climat.

A ce titre, la CAN a souhaité développer la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire, mais également sur son patrimoine en équipant de panneaux photovoltaïques certains bâtiments communautaires. Cette activité de production et de vente d'électricité est affiliée à un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC), nécessitant la création d'une régie à autonomie financière composée d'un budget annexe et d'un conseil d'exploitation.

Conformément à la délibération adoptée le 24 janvier 2014 portant sur la création de la régie à autonomie financière « énergies renouvelables » de la CAN, le conseil d'exploitation « énergies renouvelables » se compose d'un élu représentant chacune des 45 communes de la CAN.

Le Conseil municipal est ainsi amené à désigner un élu qui représentera la commune de MARIGNY à la CAN et sera référent sur les questions d'énergies renouvelables et de développement durable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Désigner en la personne de Daniel BAUDOUIN, l'élu référent de la commune sur les questions d'énergies renouvelables et de développement durable, qui siègera au Conseil d'exploitation « énergies renouvelables » de la CAN

LE CONSEIL ADOPTE cette proposition à l'unanimité.

6 – DESIGNATION D'UN ELU REPRESENTANT LA COMMUNE DE MARIGNY à LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES de la CAN 2014-6-2

A l'occasion du renouvellement des conseillers municipaux, une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) doit être désignée au sein de l'EPCI d'adhésion. Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, cette commission est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais doit créer cette instance.

Le Conseil municipal est ainsi amené à désigner un élu qui représentera la commune de MARIGNY à la CLETC, ainsi que son suppléant :

- Mme PROUST Anne-Marie est nommée déléguée titulaire
- Mr BAUDOUIN Daniel est nommé délégué suppléant.

DESTRUCTION D'UN VEHICULE 2014-6-3

Un véhicule ayant été trouvé en forêt de Chizé (sur le territoire de la commune de Marigny), l'ONF exige que la commune fasse procéder à sa destruction.

Le véhicule sera emmené aux Ets ROUVREAU, recycleur agréé à Niort.

Le rachat du véhicule par cet établissement est fixé à 40 €.

Le conseil municipal donne son accord, un titre de recette sera émis par la commune.

DECISION MODIFICATIVE N°1-VIREMENTS DE CREDITS 2014-6-4

Diminution de crédits au compte 2313/95 (construction atelier municipal) de 10 000 € et augmentation de crédits au compte 2315/40 (voirie) de 10 000 €.

DESIGNATION DE REFERENTS ET CORRESPONDANTS pour la PREFECTURE

- Mr Louis GRIJOLOT est nommé correspondant défense et conseiller risques majeurs
- Mr GUILLOTEAU Didier est nommé référent sécurité routière
- Mme ROMANTEAU SACHOT Line est nommée référent prévention de la délinquance

SNCF

- Autoroute Ferroviaire Atlantique

Ce projet qui permettra d'assurer le transit d'une partie des camions entre le nord de la France (département du Pas de Calais) et le Sud-Ouest (Département des Landes) concerne 422 communes, dont Marigny. Une enquête publique avait lieu du 5 mai au 5 juin 2014, ce qui a permis à la commune de consigner ses observations sur le registre d'enquête, à savoir : les nuisances sonores sont-elles bien prises en compte (5 trains supplémentaires d'une longueur de plus de 1 050m), les horaires actuels du fret voyageur seront-ils maintenus ? D'où un avis défavorable à ce projet.

- Par courrier en date du 14 mai, la SNCF nous informait de la suppression des PN 353 à 355. Le conseil donne son accord moyennant une participation financière de leur part.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Nuits romanes 2014 : la société SCENE NOMADES va gérer la sono, la mise en lumière et les à-côtés du spectacle. Le spectacle sera donné par la Compagnie Back to the Roots
- Préparation du 14 juillet
- Réfléchir au devenir de la propriété LARGEAU pour la prochaine réunion

Le Président,

Les membres du conseil municipal